



Séance du vendredi 11 octobre 2024

Date de la convocation: 03/10/2024

Membres en exercice :
15

L'an deux mille vingt-quatre et le onze octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Romuald AUGOYARD,

Présents : 11

Présents : Romuald AUGOYARD, Annick BLAGNY, Devlet YANGIR, René DANIEL, Laurent DELGORGUE, Jocelyn DUMAS, Christophe FOUILLAND, Jérôme JACQUET, David LARGE, Guy MANTOUX, Jean-Claude TROGNOT

Votants : 14

Représentés : Graziella DUNIERE, Patricia GELIN, Muriel MEGNY-MARQUET

Excusés :

Absents : Peggy CHEVAUX

Secrétaire de séance : Jocelyn DUMAS

DE_2024_098 - Objet : Location salle intergénérationnelle

Vu la délibération 2010-2017-5 du 20 octobre 2017 qui fixe les tarifs de location de la salle intergénérationnelle,

Vu la délibération 2024-087 du 13 septembre 2024 qui annule et remplace la délibération 2010-2017-5 du 20 octobre 20217

Considérant que des modifications doivent être apportées et qu'il convient d'annuler et de remplacer la délibération 2024-087 du 13 septembre 2024,

- Fixe les tarifs de la salle intergénérationnelle de la manière suivante avec effet au 1^{er} janvier 2025

SALLE S	Particuliers de la commune		Particuliers extérieurs à la commune		Associations de la commune	Associations extérieures à la commune	
	1 jour	Week-end	1 jour	Week-end		1 jour	Week-end
Grande salle	270 €	370 €	420 €	720 €	25 €	420 €	720 €
Bar + 1 ^{ère} salle sans cuisine	150 €	250 €	220 €	350 €	25 €		

- Location à la journée de 8h30 à 8 h00 du lundi au jeudi
- Location le week-end du vendredi 16h30 au lundi 8h00
- Un chèque d'acompte représentant 30 % du montant de la location sera demandé à la signature de la convention de location. Ce chèque sera encaissé à la date de la signature

avec émission d'un titre de recette. En cas d'annulation, aucun remboursement ne sera effectué sauf en cas de force majeure et sur avis du Conseil Municipal.

- Le solde de la location représentant 70 % de la somme sera encaissé 10 jours avant la date prévue pour la location

SALLES	Particuliers de la commune		Particuliers extérieurs à la commune		Associations de la commune	Associations extérieures à la commune	
	1 jour	2 jours	1 jour	2 jours		1 jour	Week-end
Bar + Salle de réunion	100 €	200 €	160 €	320 €	25 €		

- Location possible uniquement 1 mois avant la date de l'évènement. Pas de réservation possible avant 1 mois.
- Location à la journée de 8h30 à 8 h30.
- Interdiction d'animation musicale.
- Le contrat d'assurance devra couvrir la période entre l'état des lieux entrant et l'état des lieux sortant.
- Un chèque d'acompte représentant 30 % du montant de la location sera demandé à la signature de la convention de location. Ce chèque sera encaissé à la date de la signature avec émission d'un titre de recette. En cas d'annulation, aucun remboursement ne sera effectué sauf en cas de force majeure et sur avis du Conseil Municipal.
- Le solde de la location représentant 70 % de la somme sera encaissé 10 jours avant la date prévue pour la location

Indique que deux chèques de caution seront demandés :

- Un chèque de 1 000,00 euros pour la location
- Un chèque de 100,00 euros pour le nettoyage du mobilier

Précise que les locations faites antérieurement à ce jour seront maintenues à l'ancien tarif.

Propose que les tarifs fixés ci-dessus soit revus tous les ans au 1^{er} octobre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés :

Accepte les propositions de tarifs et les modalités pratiques de la location de la salle intergénérationnelle

Pour extrait certifié conforme,
A Varennes-Lès-Mâcon, 11 octobre 2024

Dépôt PREFECTURE DE MACON
Date de réception de l'AR: 21/10/2024
071-217105568-20241011-DE_2024_098-DE

Le Maire,
Monsieur Guy MANTOUX

